

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**-  
Canton de  
**Valensole**-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,  
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-  
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry  
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu  
SOLDA.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond  
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-  
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT,  
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam  
REINHARD à Madame Monique HOURS.

**Absents :**

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Pierre LUCAS

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

**Date de convocation**

30 novembre 2022

**OBJET : Ouverture de crédits budgétaires 2023 – budget M 57 Commune****Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

**Vu** l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**Vu** la délibération n°2022-073 en date du 21 septembre 2022, qui approuve la mise en place de la nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 du budget principal de la Commune et des budgets qui s'y rattachent.

Il est proposé d'ouvrir des crédits dans la limite autorisée, ces derniers étant repris dans le budget 2023 :

M14	M57		
20	20	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>68 000 €</b>
2031	2031	Frais d'études	40 000 €
2051	2051	Concessions et licences	28 000 €
21	21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>120 000 €</b>
2111	2111	Acquisitions foncières	20 000 €
2182	2182	Matériel de transport	30 000 €
2183	2183	Matériel informatique	20 000 €
2184	2184	Matériel de bureau et mobilier	25 000 €
2188	2188	Autres matériels	25 000 €
23	23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>510 000 €</b>
2313	2313	Constructions	210 000 €
2315	2315	Travaux de voirie	300 000 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'ouverture de crédits budgétaires 2023 sur le budget M57 de la Commune dans l'attente du vote du budget primitif 2023.

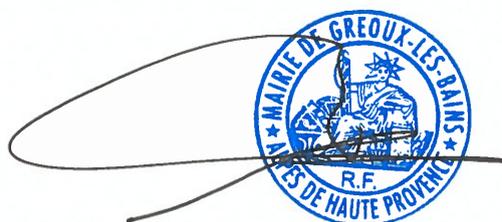
Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 6 décembre 2022

Signé,  
Le - 6 DEC. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :  
Le - 7 DEC. 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Pierre LUCAS